

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/184

Objet : Travaux sur toiture avec utilisation d'un engin de levage

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la déclaration préalable n°0324622600024,

VU la demande présentée par Mme RIOT Allison en vue d'occuper le domaine public au droit du 18 avenue Edmond Bergès dans le cadre de travaux sur toiture avec utilisation d'un engin de levage pour la période du 12/10/2026 au 16/10/2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : Mme RIOT Allison est autorisée à occuper le domaine public au droit du 18 avenue Edmond Bergès afin d'effectuer un stationnement dans le cadre de travaux pour la période du 12/10/2026 au 16/10/2026.

Article 2 : Le chantier devra être impérativement protégé de façon à ne pas détériorer la voirie.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, notamment la signalisation « piétons traversez » en amont, et en aval du chantier sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vic-Fezensac, le 12 octobre 2026

Le Maire
Barbara NETO

P/O Robert CAMAZZOLA

